

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 25 avril 2012

approuvé du Conseil d'administration du
04 juillet 2013

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 25 avril 2013 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Pierre BAHAIN (Suppléant : Timothée WADOUX)	Présent
Camille BAULANT	Procuration à Yves DENECHERE
Matthieu BILLIARD	Présent
Christophe BOUJON	Procuration à Anne-Marie LE RAY-RICHOMME
Jacques-Antoine CESBRON	Excusé
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Présente
Yves DENECHERE	Présent
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Présent
Pierre FRERE	Présent
Thomas GOSSYE (Suppléant : Thomas LEFORT)	Présent
Solène GOURDON (Suppléant : Léo GABILLARD)	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Dominique JONCHERAY	Procuration à Sylvain PEZERIL
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Présente
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Procuration à Christian ROBLEDO
Daniel RAOUL (Suppléant : Abdel-Rahmène AZZOUZI)	Procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Aurélien OTON (Suppléant : Arthur BESSON)	Présent
Sylvain PEZERIL	Présent
Sandrine POUPET (Suppléant : Florian CORDIER)	Présent
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Procuration à Pierre FRERE
Sophie SARAMITO (Suppléant Frédéric BEATSE)	Présente
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINQUIN	Présent
Danielle THOUIN	Procuration à Patrick SAULNIER

29 membres présents ou représentés (30 membres en exercice, 22 membres présents, 7 procurations)

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Thierry FURET - Représentante du Recteur
Olivier TACHEAU - Directeur général des services
Janic DIRIDOLLOU – Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Stéphane AMIARD	Christian PIHET	Daniel SCHAUB
Didier LE GALL	Olivier DUVAL	Didier BOISSON
Jean-Luc COURTHAUDON	Michèle FAVREAU	Fabrice GUERIN
Didier PELTIER	Jean-Luc CLEDY	

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Informations.....	3
1.1. Projet de structuration régionale des universités.....	3
1.2. Projet d'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) des Pays de la Loire	5
2. Prospective et Moyens.....	6
2.1. Projet de Centre Polytechnique Universitaire (CPU) de l'Université d'Angers	6
2.2. Primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques	9
2.3. Suppression du jour de carence	10
3. Affaires générales et statutaires	10
3.1. Convention constitutive du GIS "Angers, Plateforme HU de simulation en santé"	10
3.2. Convention du GIP Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport (UNF3S).....	10
4. Recherche.....	10
4.1. Archives ouvertes : mandat institutionnel	10
4.2. Contrats de recherche : prélèvement pour frais de gestion	11
5. Enseignements et vie étudiante.....	11
5.1. Licence Ingénierie des Services : Création d'un parcours « danse » (dossiers pédagogiques et convention entre l'Université d'Angers et le CNDC)	11
5.2. Accord de partenariat entre l'Université d'Angers et la Société Anonyme d'Economie Mixte Terra Botanica	12
6. Procès-verbaux des CA du 31 janvier et du 21 février 2013	12
7. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	12
8. Question diverse Position du CA à propos de l'actuel projet de loi d'orientation sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche	12

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30. Il accueille M. BILLIARD, MEDEF Anjou, nouveau membre du conseil d'administration au titre du collège des personnalités extérieures.

1. Informations

1.1. Projet de structuration régionale des universités

M. SAINT-ANDRÉ présente l'état d'avancement du projet de structuration régionale des universités suite au séminaire des trois équipes de direction du 06 avril et à la réunion du 11 avril 2013 entre la région, les trois agglomérations, et les trois universités.

Il présente les différentes hypothèses imaginées lors de ces réunions :

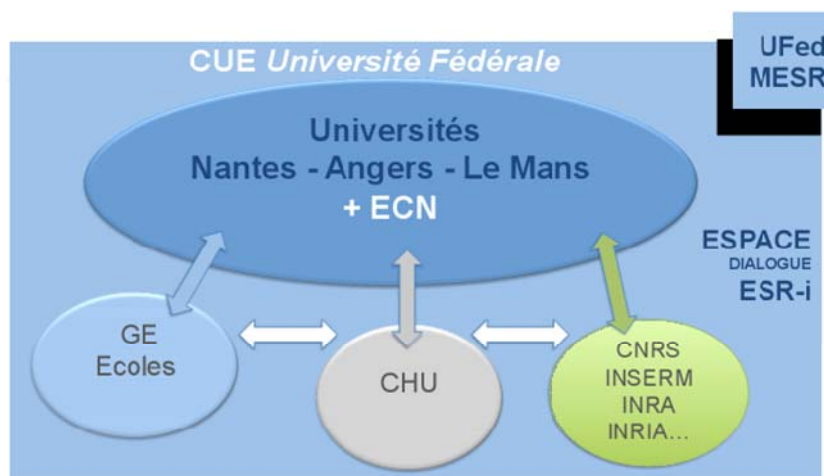
- 1^{ère} hypothèse : structuration sous le format « poupées russes » : une Communauté d'universités et établissements (CUE) qui succède au PRES L'UNAM et qui comprend tous les partenaires actuels du PRES L'UNAM (les trois universités, les Grandes écoles (GE), l'Ecole centrale de Nantes (ECN), etc.). Dans le même temps les trois universités s'organisent en université fédérale sous la forme d'une CUE.

M. SAINT-ANDRÉ estime que cette hypothèse complexifie le paysage. Par ailleurs, il semblerait que le ministère n'y soit pas favorable et qu'une CUE dans une CUE ne soit pas envisageable.

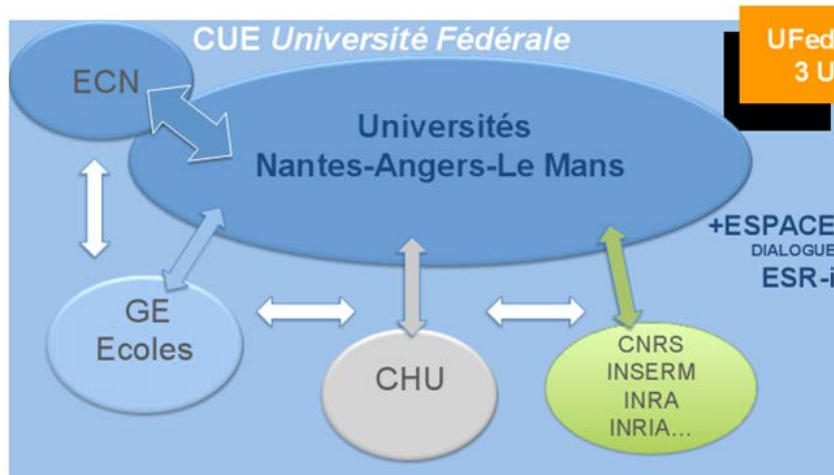


- 3 Universités : dévolution de compétences
- PRES = CUE ex L'UNAM : coordination sans dévolution de compétences

- les deux autres hypothèses se ressemblent. La différence essentielle vient du statut futur de l'ECN. Donc, une université fédérale qui devra définir le niveau de dévolution de compétences. Les autres partenaires actuels du PRES pourraient, soit par rattachement, soit par convention, poursuivre les relations avec la nouvelle structure.



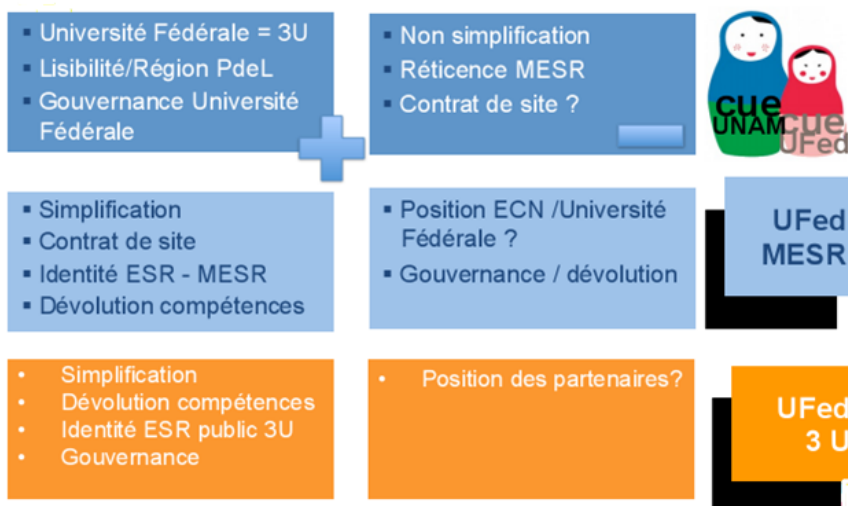
- PRES = CUE Université Fédérale. Dévolution de compétences variable
- ECN (MESR) doit se positionner : membre, convention, rattachement
- Convention avec les autres partenaires



- PRES = CUE Université Fédérale. Dévolution de compétences
- ECN (MESR) doit se positionner : membre, convention, rattachement
- Convention et rattachement avec les autres partenaires

M. SAINT-ANDRÉ présente les conséquences liées aux trois hypothèses :

Trois hypothèses: Simplification et plus-value ?



Il présente le relevé de décisions de ces rencontres et les suites du calendrier :

Objet	Type d'action	Responsable de l'action	Suivi
Déterminer des groupes de travail	Groupe de travail <ul style="list-style-type: none"> - Filières - RFI - Université de demain - Ecoles et partenariats - Gouvernance 	3 PDT	
Recours à un prestataire	Choix du prestataire	?	
Retour vers le MESR	Débriefing <ul style="list-style-type: none"> - relevé de position - groupe de travail - méthode 	3 Pdt	
Suite des échanges	Ouverture des visio 3 PDT aux autres membres de l'équipe.	3 Pdt	

M. SAINT-ANDRÉ indique le calendrier à venir :

- Mise en place des groupes de travail : En cours

- Réunion au MESR : Région, les 3 universités, les 3 agglomérations : reportée
- Elaboration d'un document stratégique des 3 universités : Automne
- Réflexion en cours sur la structuration du pôle angevin d'ESR
- En attente de la promulgation de la loi avec amendements ou non : septembre 2013 (ou plus tard...).

M. CHRISTOFOL estime que le projet de Loi, tel qu'il est, rajoute une structure administrative. Il ne voit pas l'intérêt pour les étudiants. Il considère que ce projet de Loi ne répond pas aux attentes des universitaires et des étudiants et qu'il engendrera une augmentation des coûts.

M. SAINT-ANDRÉ regrette que le projet de Loi ne soit pas une Loi de programmation. Il explique que les parlementaires ont pris conscience du risque de complexification et recherchent une solution pour simplifier le paysage. M. SAINT-ANDRÉ estime que la solution serait de laisser les acteurs relativement libres de s'organiser en fonction des atouts et contraintes des territoires.

M. CORDIER demande si un établissement privé peut être rattaché à ce type d'établissement et quelle est la position de l'UCO par rapport au projet de structuration régionale.

M. SAINT-ANDRÉ explique que le projet de Loi n'est pas suffisamment stabilisé pour qu'une réflexion sur la place des établissements privés soit d'actualité. La place de l'UCO par rapport à l'ESPE et à la structuration du pôle angevin fait l'objet de discussions.

M. DENECHERE demande des précisions sur le positionnement de l'Université par rapport aux programmes RFI (Recherche-formation-innovations).

M. SAINT-ANDRÉ indique qu'une dizaine de RFI existent dans la Région. Leur stade d'avancement est très variable. Le projet acoustique est le projet RFI le plus finalisé mais l'Université d'Angers n'est pas partie prenante. Deux projets sont très avancés : un concernant le végétal, dans lequel l'université est leader et un autre concernant la chimie et les matériaux (LUMOMAT), qui est copiloté par Nantes et par Angers. Un RFI tourisme est en cours de construction dans lequel Angers est porteur et dont Mme SARAMITO, administrateur de l'université, est responsable au niveau régional.

1.2. [Projet d'ESPE \(Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education\) des Pays de la Loire](#)

M. PELTIER explique que l'objectif est de transformer la formation des futurs enseignants. La réforme replace la notion de stage au cœur de la formation. Dès la première année de master, les étudiants passeront un concours et les lauréats seront automatiquement fonctionnaires stagiaires.

Il précise que le maintien du rattachement de l'ESPE à l'Université de Nantes est acté. La mise en place de l'ESPE est prévue dès septembre 2013, dans le cadre d'un calendrier extrêmement contraint. Un CA exceptionnel est programmé le 14 mai pour une remontée d'un projet pédagogique le 15 mai 2013.

Mme SARAMITO signale que beaucoup de questionnements sont exprimés au sein des conseils d'administration des lycées quant aux modalités de temps de présence – temps de formation et de l'accompagnement.

M. PELTIER précise que les contrats d'avenir professeurs sont des contrats de 12 heures hebdomadaires gérés par les établissements. En master, une première semaine d'observation est organisée par le Rectorat. Entre novembre et décembre, deux semaines d'observation avec un tuteur sont prévues. Puis au second semestre de M1, un stage en pratique accompagnée sera organisé. L'ensemble de ces stages est programmé au niveau des établissements par le Rectorat. Enfin, les étudiants en M2, s'ils sont lauréats du concours, obtiennent le double statut de fonctionnaires stagiaires et d'étudiants en formation initiale. Pour l'instant il est prévu qu'ils aient un demi-service en pratique et en responsabilité et deux jours par semaine en formation dans les ESPE.

M. CHRISTOFOL note la difficulté des conditions dans lesquelles les porteurs de projets et les administratifs travaillent. Arriver à faire des maquettes avec si peu d'information sur la réforme est ubuesque. Chacun tente de faire fonctionner des ESPE alors que la Loi n'est pas encore votée. Il est vrai que depuis 4 ans, la masterisation a été une catastrophe et a placé les étudiants dans une situation difficile. Cependant, la précipitation dans laquelle la mise en place des ESPE se fait aujourd'hui met les porteurs de projets dans une situation de stress et d'injonction paradoxale énorme. Le concours en M1 va conduire à une année de M1 de bachotage et la mise en place de formations ni complètement disciplinaires, ni complètement professionnalisantes, ce qui est préjudiciable.

M. SAINT-ANDRÉ reconnaît que les conditions ne sont pas favorables. Malgré cela et au regard de la difficulté dans laquelle se trouvent les étudiants, il est important d'agir au mieux.

M. DENECHERE demande des précisions quant à l'état d'avancement de la mise en place des ESPE sur le plan institutionnel.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'un dossier de préfiguration a été communiqué aux administrateurs et remonté au ministère fin février. Il contenait des intentions d'organisation et de gouvernance. Il a été globalement validé par le ministère. Aujourd'hui, beaucoup d'incertitudes demeurent quant au schéma financier de l'ESPE et M. SAINT-ANDRÉ ne peut pas dire si ce point sera résolu pour le 14 mai.

M. SCHAUB estime que le gouvernement aurait dû partir de l'analyse de la masterisation pour mettre en place cette réforme. Il est inquiet sur l'avenir des futurs professeurs.

2. Prospective et Moyens

2.1. Projet de Centre Polytechnique Universitaire (CPU) de l'Université d'Angers

M. ROBLEDO présente le projet de création d'un Centre Polytechnique Universitaire (CPU) à l'Université d'Angers, également appelé Ecole Polytechnique Universitaire (EPU). Ce projet a reçu l'avis favorable des différents conseils de composantes directement impliqués par le CPU. Il réunira l'école interne ISTIA, le département ISSBA de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la Santé et le département IMIS de l'UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services, ce qui induit la disparition de ces structures administratives sous leur format actuel.

M. ROBLEDO explique qu'un CPU est une école d'ingénieurs régie par l'article 713-9 du Code de l'Education. Au minimum trois spécialités et plus de 200 étudiants par promotion sont nécessaires pour la création d'une école polytechnique. Un Polytech' est un CPU ayant intégré le réseau des Polytech' qui est aujourd'hui une marque.

Le CPU de l'université permettra de réunir plus de 1 100 étudiants selon les effectifs 2012 de l'ISTIA, de l'IMIS et de l'ISSBA. Très peu de polytech' accueillent autant d'étudiants. La création d'un tel centre favoriserait donc la visibilité de l'université. Cette école permettra de mettre en synergie des cours communs dans plusieurs spécialités déjà développées aujourd'hui. Un 1er cycle pourra être réalisé en commun avec l'UFR sciences (et l'IUT) et de nouvelles compétences-métiers seront développées. Ce processus débouchera sur des coopérations inter-composantes importantes.

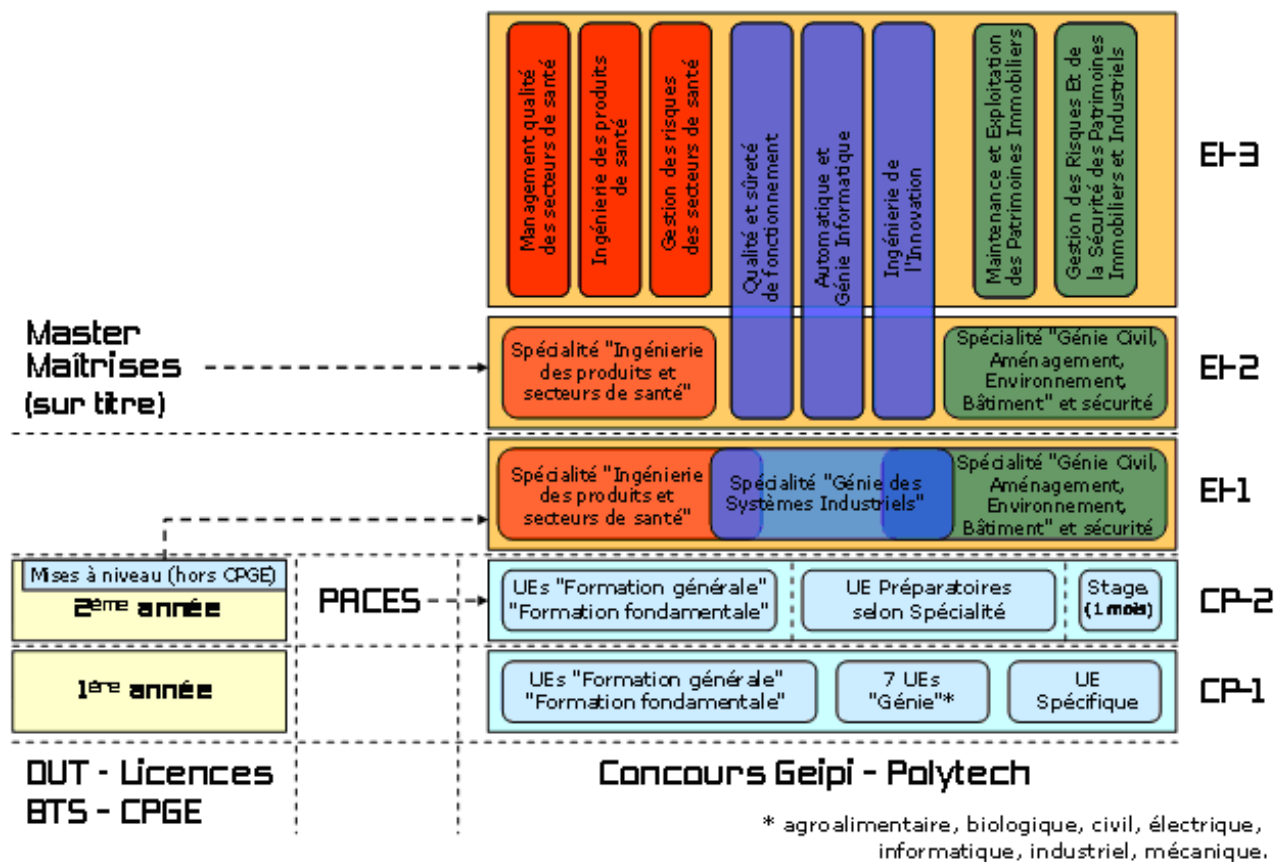
Les spécialités proposées dans le cadre du CPU sont :

- Spécialité Génie des Systèmes Industriels (actuel ISTIA)
- Spécialité Génie Civil, Aménagement, Environnement, Bâtiment et sécurité (actuel IMIS)
- Spécialité Ingénierie des Produits et Secteurs de Santé ou IPSS (actuel ISSBA)

Les deux dernières spécialités proposées sont particulières par rapport à ce qui peut être présenté par d'autres écoles d'ingénieurs.

M. ROBLEDO précise que l'offre de formation du CPU est en cohérence avec la politique soutenue par l'établissement en matière de politique de site. Il est hors de question que le CPU développe des formations dont les spécialités existent sous d'autres formes au sein de l'Université Angers et inversement que des formations de type masters se mettent en place alors que la spécialité existe déjà au sein du CPU. Les formations de type masters qui intègrent le CPU disparaissent, ainsi que les licences qui leur servaient de support. La fermeture des formations LMD intégrées dans l'EPU sera progressive. De plus, les nouvelles spécialités développées par le CPU viennent compléter celles déjà présentes sur le site Angevin et n'entrent donc pas en concurrence.

Organisation générale des trois spécialités de l'EPU



M. ROBLEDO précise le calendrier de ce projet :

- Remontée du dossier : 15 juillet 2013
- Ouverture du CPU : septembre 2014

Les moyens tant humains, financiers que matériels dont disposera le CPU sont de nature à répondre aux exigences d'une école d'ingénieurs. Le CPU se répartira sur deux sites : le site de Belle-Beille pour la spécialité « Génie des Systèmes Industriels » et pour la spécialité « Génie civil, bâtiment, aménagement, environnement » et le site du pôle Santé pour la spécialité « Ingénierie des produits et secteurs de santé ».

Les charges du futur CPU ont été évaluées selon les coûts complets annuels par étudiant pour chaque structure : ISTIA, l'ISSBA, l'IMIS.

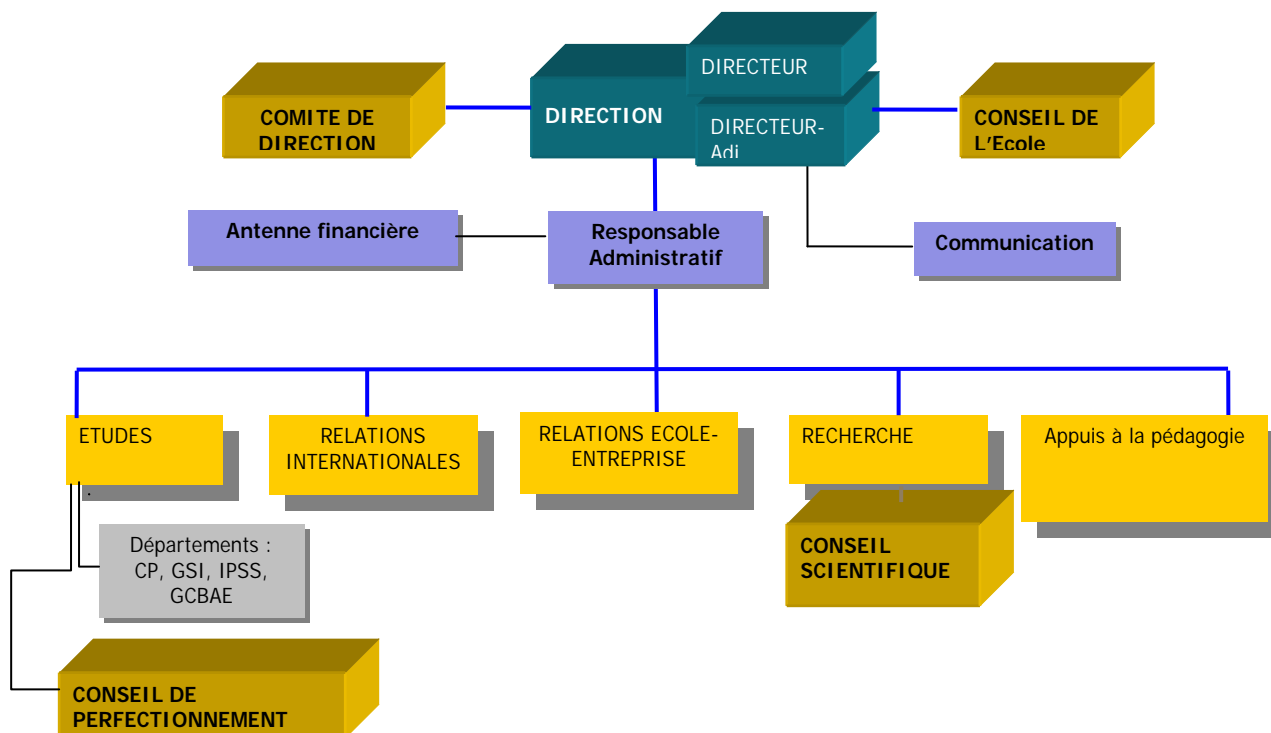
La gestion des ressources humaines de l'école (couvrant l'ensemble des personnels enseignants et BIATSS, permanents ou vacataires, titulaires ou contractuels) sera assurée par la direction du CPU en s'appuyant sur la direction des ressources humaines (DRH) de l'Université d'Angers. Le personnel de l'EPU réunira les effectifs des structures actuelles, à savoir :

EPU		
ISTIA	ISSBA	IMIS
E et EC = 46.9 ETP BIATSS = 21.3 ETP	E et EC = 21.5 ETP BIATSS = 8,9 ETP	E et EC = 6.5 ETP BIATSS = 0 ETP

Le budget de la structure n'est pas totalement défini. Les budgets des parties IMIS et ISSBA sont plus

difficiles à évaluer que pour la partie ISTIA.

Le CPU comprendra une gouvernance commune avec une liberté pédagogique forte laissée aux spécialités qui seront organisées en départements. L'organisation de l'école d'ingénieur est très proche de celle de l'IUT.



Le conseil d'école définit la politique générale et répartit les moyens nécessaires au fonctionnement des départements et des services d'appui. Les départements gèrent les spécialités et les moyens qui leur sont alloués par la direction et le conseil. Ils sont dirigés par un directeur assisté d'un conseil pédagogique. M. ROBLEDO précise qu'un de ces départements sera en charge du cycle préparatoire.

En conclusion, il rappelle que le CPU sera composé d'un cycle préparatoire intégré commun et de 3 spécialités. Structuré selon une organisation comparable à celle de l'ISTIA avec des services délocalisés sur les sites, le CPU est gouverné par des conseils statutaires, une équipe de direction et des commissions, et est doté des moyens apportés par les instituts.

M. OTON demande si les trois spécialités proposées par le CPU seront certifiées CTI.

M. ROBLEDO précise que le dossier du CPU doit être remonté le 15 juillet à la commission des titres d'ingénieur pour une certification des trois spécialités. Le travail de collaboration qui s'est engagé aujourd'hui entre l'ISTIA et l'UFR Sciences se poursuivra dans la mise en place de passerelles et via le cycle préparatoire intégré commun.

M. SAULNIER rappelle que l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé est actuellement constituée de deux départements : le département pharmacie et l'ISSBA. Des discussions ont eu lieu pour qu'il n'y ait pas de redondance entre les formations dispensées par la pharmacie et celles dispensées par l'EPU. Il souhaite attirer l'attention des administrateurs sur le fait qu'il reste un département au sein de cette UFR qui a une offre de formation spécifique. La disparition de l'ISSBA au sein de l'UFR modifie grandement l'organisation de l'UFR et du département restant. Il faudra prendre garde que cette offre de formation soit pérennisée dans un contexte qu'il restera à définir.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle qu'il n'est pas question de mettre en danger la formation pharmaceutique de l'université. Des solutions seront trouvées pour la conforter.

M. FRERE est étonné de voir une présentation des moyens financiers du CPU par spécialité qui fait apparaître un coût par étudiant extrêmement différent selon les spécialités.

M. ROBLEDO précise que le périmètre n'est pas du tout le même et que la comparaison n'est pas possible. Les coûts ISTIA correspondent aux coûts complets, infrastructures comprises, selon les données fournies par la DPE. Pour la partie ISSBA et IMIS, ces charges indirectes sont affectées à l'UFR, le calcul pour le département est approximatif. Par ailleurs, pour ces départements, il s'agit des coûts de

formation licences et masters aujourd'hui qui n'intègrent qu'une partie des charges.

M. PEZERIL aimerait des précisions sur le delta entre le coût actuel par étudiant des trois spécialités et le coût prévisionnel des nouvelles maquettes qui sont relativement chargées.

M. ROBLEDO précise qu'aujourd'hui, les formations ISTIA, IMIS et ISSBA génèrent 26 100 heures. Dans le projet tel qu'il est aujourd'hui défini, il y a une progression de 1460 heures. Les charges de structure restent les mêmes qu'aujourd'hui.

M. PEZERIL demande si le projet de permettre à des BAC STI ayant suivi un parcours IUT d'intégrer le CPU est toujours d'actualité.

M. ROBLEDO confirme même si cela n'est pas encore acté. L'idée qu'il défend, à l'image des Polytech', est que les étudiants issus de BAC STI2D sont recrutés par rapport à un concours particulier pour intégrer un Polytech'. Au lieu de faire la prépa intégrée dans les Polytech', ils la font dans les IUT avec qui un partenariat existe. Cette construction est intéressante et doit être discutée avec les acteurs.

M. CLEDY confirme la cohérence de ce partenariat. Il rappelle que l'IUT Angers-Cholet fait un gros effort pour les BAC technologiques.

M. HAMARD constate le poids important de l'ISTIA en matière de ressources humaines par rapport à l'IMIS et l'ISSBA. Les personnels sont placés sous la direction du CPU mais toujours sous un contrôle de la DRH. Ils sont donc toujours personnels de l'université. Il demande des précisions quant à la gestion des personnels administratifs et techniques (GPEEC, campagnes d'emplois...) affectés à cette école par rapport aux personnels de l'université. Il rappelle que toute modification d'organisation et de fonctionnement des administrations, établissements ou services ayant des incidences importantes sur les personnels doivent être présentées au comité technique.

M. ROBLEDO précise que le CPU aura un directeur et trois directeurs de département. Les campagnes d'emplois, GPEEC et autres dispositifs RH seront traités de la même manière qu'à l'ISTIA actuellement. Le CPU sera une école interne de l'université et sera régi par les mêmes règles que les autres composantes. Seule particularité par rapport à l'article 713-9 du code de l'éducation : les directeurs d'école ont un droit de veto sur la décision d'affectation d'un personnel (déjà le cas pour l'ISTIA et l'IUT).

M. OTON demande s'il est envisagé de mettre en place une voie d'accès entre la PACES et le CPU.

M. ROBLEDO précise que l'ISTIA a déjà institué le dispositif PASS'MED. Il s'agit d'intégrer sans redoublement les reçus-collés à une école d'ingénieurs avec une prépa interne. Ce dispositif existe à l'échelle nationale avec le réseau Polytech'.

M. DUVAL indique que la décision de l'UFR SPIS, la plus impactée par ce projet, a été de privilégier l'intérêt des étudiants et de permettre l'obtention du titre d'ingénieur dans leur parcours. Le département pharmacie doit être soutenu. Il demande si les chiffres contenus dans le dossier sont définitifs.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le vote porte sur le principe de la création d'une EPU avec trois spécialités. Le dossier transmis aux membres du CA est un document de travail qui est un cadre de l'état actuel de la réflexion.

Le projet de Centre Polytechnique Universitaire (CPU) de l'Université d'Angers comprenant trois spécialités : spécialité Génie des Systèmes Industriels (l'actuel ISTIA), spécialité Génie Civil, Aménagement, Environnement, Bâtiment et sécurité (l'actuel département IMIS de l'UFR ITBS) et spécialité Ingénierie des Produits et Secteurs de Santé ou IPSS (l'actuel département ISSBA de l'UFR SPIS) est approuvé à l'unanimité avec 28 voix pour.

[2.2. Primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques](#)

M. ROBLEDO présente les primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques pour 2012-2013.

M. SAULNIER demande pourquoi les primes ne concernent qu'une seule SFR.

M. ROBLEDO précise que les responsabilités liées aux SFR font l'objet de primes intégrées dans le référentiel des enseignants chercheurs.

Les primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques sont approuvées sous réserve de la modification suivante : prime attribuée au responsable d'un double diplôme portée à 12 heures équivalent TD, à l'unanimité avec 28 voix pour.

2.3. Suppression du jour de carence

Le conseil d'administration approuve la proposition du comité technique du 19 avril 2013 :

A l'annonce de la suppression de la journée de carence applicable dans la fonction publique, il est proposé les mesures transitoires suivantes :

- arrêt des prélèvements sur salaire des journées de carence à partir de la paie de juin
- remboursement sur demande des jours de carence 2012 et 2013 : l'ensemble des personnels sera informé par courrier de la possibilité de récupérer leur jour de carence ou de choisir de le verser sur le budget de l'action sociale s'ils en font la demande avant le 31 mai 2013. Au delà de cette date, plus aucune demande ne sera prise en compte. La somme non remboursée sera versée automatiquement sur le budget de l'action sociale.

Le montant remboursable pour 2012 est de 27 697.80 €. Le montant remboursable pour le premier trimestre 2013 est de 14 603. 53 € (montant pour avril-mai encore inconnu).

Cette décision a été adoptée à main levée à la majorité avec 27 voix pour et 1 contre.

3. Affaires générales et statutaires

3.1. Convention constitutive du GIS "Angers, Plateforme HU de simulation en santé"

M. SAINT-ANDRÉ présente le projet de GIS "Angers, Plateforme HU de simulation en santé". Il s'agit d'un projet pédagogique et scientifique :

- Formation initiale
 - Ex : en deuxième cycle des études médicales
 - 1 « procédural » apprentissage auscultation cardiaque sur un mannequin
 - 1 « relationnel » recueil du consentement aux soins
- Formation continue, outil important dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC) qui associe évaluation des pratiques et FC
 - Ex : Prestation de formations pour le réseau sécurité naissance
- Formation des formateurs
 - Mise en place d'une attestation de formation en simulation
- Activités de recherche.

La création d'un GIS pour la mise en œuvre de ce projet permet la réunion de l'Université d'Angers et du Centre Hospitalier Universitaire au sein d'une structure souple, sans personnalité morale. Ses domaines d'actions concernent la formation, initiale et continue, l'évaluation des pratiques professionnelles, l'évaluation de la performance individuelle et collective, à travers des méthodes d'enseignement par simulation, le développement de la sécurité des patients et des prises en charge par des projets d'évaluation des pratiques ou de recherche et la recherche et le développement.

La convention constitutive du GIS "Angers, Plateforme HU de simulation en santé" est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour.

3.2. Convention du GIP Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport (UNF3S)

M. SAINT-ANDRÉ présente la convention du GIP Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport (UNF3S). La convention et l'adhésion 2013 à l'UNF3S de 12 000€ sont approuvées à l'unanimité avec 27 voix pour (6000€ : Université - 1500 € : UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé – 4500€ : Faculté de Médecine).

4. Recherche

4.1. Archives ouvertes : mandat institutionnel

M. SAINT-ANDRÉ présente le mandat de dépôt institutionnel des archives ouvertes.

Le conseil scientifique a émis un avis favorable au mandat de dépôt institutionnel des archives ouvertes sous réserve que l'identité des chercheurs concernés soit plus précise (« membre de l'Université d'Angers et personne rattachée à une unité de recherche de l'Université d'Angers »).

Est rendu obligatoire :

- 1) le dépôt dans l'outil informatique dédié de la version électronique intégrale des articles écrits par des membres de l'Université d'Angers et personnes rattachées à une unité de recherche de l'Université d'Angers acceptées pour publication dans une revue à comité de lecture depuis le 1^{er} janvier 2012. L'accès à ces versions intégrales ne sera ouvert qu'avec l'accord de l'auteur et en conformité avec les règles applicables en matière de droit d'auteur. Le dépôt institutionnel ne restreint ni le libre choix de l'éditeur ni le mode de publication.
- 2) La saisie des références bibliographiques de toutes les publications des membres de l'Université d'Angers et personnes rattachées à une unité de recherche de l'Université d'Angers depuis le 1^{er} janvier 2008.

A l'issue d'une période de 6 mois après la mise en production de l'outil informatique de dépôt institutionnel des travaux scientifiques, il est demandé aux différentes instances de l'Université d'Angers qui instruisent des dossiers impliquant d'évaluer la production bibliographique, un chercheur ou une équipe, de ne prendre en compte que les publications référencées dans la bibliographie institutionnelle (articles, chapitres de livres, contribution colloques...) et déposées conformément aux règles définies.

Un rapport sur l'utilisation de l'outil informatique de dépôt institutionnel des travaux scientifiques sera présenté tous les ans devant le conseil scientifique qui proposera ou non de faire évoluer le présent cadre, ainsi que la typologie des documents et supports dont le dépôt deviendrait obligatoire.

La mise en production de ce dispositif débutera en septembre 2014.

Le mandat de dépôt institutionnel des archives ouvertes est approuvé à l'unanimité avec 27 voix pour.

4.2. Contrats de recherche : prélèvement pour frais de gestion

M. SAINT-ANDRÉ présente la proposition de prélèvement pour frais de gestion sur les contrats de recherche.

Depuis l'existence du Service des activités industrielles et commerciales (S.A.I.C.) de l'Université d'Angers, un prélèvement de 10 % est appliqué aux contrats à caractère industriel et commercial. Ce prélèvement était jusqu'au 1^{er} janvier 2013 réalisé au bénéfice de la Direction de la recherche, de la formation doctorale et de la valorisation.

L'ingénierie des contrats à caractère industriel et commercial est désormais confiée à la SATT Ouest Valorisation, leur gestion demeurant assurée par le SAIC. Le modèle de rémunération de la SATT pour l'ingénierie des contrats a été validé par le Conseil d'administration de l'Université d'Angers du 28 mars 2013.

L'organisation de la valorisation de la recherche est donc désormais interrégionale ; c'est pourquoi, il semble pertinent que tous les établissements universitaires partenaires de la SATT Ouest Valorisation pratiquent le même prélèvement sur les contrats de recherche à caractère industriel et commercial.

Par conséquent, il est proposé au CA de voter la possibilité d'appliquer un taux de prélèvement de :

- 15 % pour les contrats à caractère industriel et commercial qui sera versé au SAIC

Ce prélèvement couvrant :

- 5% pour la rémunération de la SATT Ouest Valorisation,
- 10% pour l'université (correspondant à une participation à la gestion des contrats de travail sur projet de recherche et à la gestion des contrats à caractère industriel et commercial).

Le prélèvement pour frais de gestion sur les contrats de recherche est approuvé à l'unanimité avec 27 voix pour.

5. Enseignements et vie étudiante

5.1. Licence Ingénierie des Services : Création d'un parcours « danse » (dossiers pédagogiques et convention entre l'Université d'Angers et le CNDC)

M. PELTIER présente la demande de création d'un parcours « danse » à la Licence Ingénierie des Services. Elle est approuvée à l'unanimité avec 26 voix pour.

5.2. Accord de partenariat entre l'Université d'Angers et la Société Anonyme d'Economie Mixte Terra Botanica

M. VIOLIER présente l'accord de partenariat entre l'Université d'Angers et la Société Anonyme d'Economie Mixte Terra Botanica. Il est approuvé à l'unanimité avec 26 voix pour.

6. Procès-verbaux des CA du 31 janvier et du 21 février 2013

Les procès-verbaux des CA du 31 janvier et du 21 février 2013 sont approuvés à l'unanimité avec 26 voix pour sous réserve de l'ajout suivant :

CA 31/01/13 : « Monsieur Joncheray souligne que la Faculté des Lettres et le Département de LEA ont particulièrement apprécié l'attention et les compétences de la Direction de la Culture et de son personnel lors de la préparation et de l'organisation de la semaine "Art Chinois et Monde professionnel" du 19 au 23 novembre dernier. »

7. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

8. Question diverse | Position du CA à propos de l'actuel projet de loi d'orientation sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche

La motion relative à la position du CA à propos de l'actuel projet de loi d'orientation sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche est approuvée à l'unanimité avec 26 voix pour :

« Le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers réuni en séance plénière le 25 avril 2013 exprime ses plus vives réserves à propos de l'actuel projet de loi d'orientation sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

À ce jour ce projet de loi ne permet pas de répondre aux véritables problématiques de nos établissements que sont l'accumulation de nouvelles missions et objectifs, le recours aux emplois précaires, la souffrance au travail, la gestion locale des pénuries dans les établissements sous-dotés, le financement aléatoire des structures de recherche...

À l'aube de l'acte 3 de la décentralisation, le regroupement des structures en établissements d'envergure régionale ne s'accompagne d'aucun transfert de ressources. De plus la substitution - sans garantie sur la procédure - de l'accréditation à l'habilitation risque d'acter la sous-dotation de notre établissement en subordonnant l'activité aux moyens affectés sans garantie de rattrapage ni abondement à l'ambition du projet d'établissement et à la performance reconnue de ses équipes.

Ce projet de loi ne prévoit par ailleurs aucun moyen supplémentaire, alors qu'une augmentation des budgets et un volet de programmation pluriannuelle sont indispensables pour permettre au service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de remplir ses missions - notamment auprès des étudiants et de l'ensemble de la société.

Enfin, le projet de loi actuel doit a minima garantir la prise en compte du Glissement vieillesse technicité (GVT) et du CAS Pension dans l'évolution de la masse salariale des établissements.

Le Conseil d'administration de l'Université d'Angers s'exprime pour une véritable loi de programmation pluriannuelle à la hauteur des besoins nécessaires à l'accomplissement des missions de notre service public. »

M. HAMARD rappelle que le CT a voté un texte similaire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 18H20.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU